Réception par le préfet : 01/02/2024



C215002-Développement Economique, Ville intelligente et Durable-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2024.002

Location d'un entrepôt, situé 5 route de Saint-Germain au Chesnay-Rocquencourt, à la société Jacob SA dans le cadre d'un bail dérogatoire

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-5:
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le bail précaire signé par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avec la société Jacob SA le 6 mars 2023 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 75 : « autres produits de gestion courante », nature 752 : « locations immobilières » et chapitre 70 : « produits des services et du domaine », nature 70878 : « remboursement de frais par des tiers », fonction 020 : « administration générale ».

Contexte

Depuis le 3 septembre 2021, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est propriétaire de plusieurs entrepôts situés 5 route de Saint-Germain au Chesnay-Rocquencourt. Cet immeuble fait partie du domaine privé de la communauté d'agglomération.

Depuis le 6 mars 2023, la communauté d'agglomération loue un entrepôt de 400 m² à la société Jacob SA dans le cadre d'un bail précaire d'une année dont l'échéance est le 5 mars 2024.

La société Jacob SA souhaite encore disposer de cet entrepôt, très pratique pour son activité. En effet, cette entreprise familiale, installée 21 rue de la Pourvoirie à Versailles, dans le carré du marché Notre Dame, est spécialisée dans la vente en gros et demi gros en volailles, produits laitiers, épicerie, viande et charcuterie.

Aussi, il est proposé de signer un nouveau bail dérogatoire d'une année, du 6 mars 2024 au 5 mars 2025, selon le tarif suivant :

- Loyer mensuel: 2587,50 € HT, TVA de 20%: 517,50 €, 3105 € TTC
- Provision mensuelle de charges : 20 € HT, TVA de 20% : 4 €, 24 € TTC

Le Président décide :

de signer avec la société Jacob SA, un bail dérogatoire d'une année, du 6 mars 2024 au 5 mars 2025, pour la location d'un entrepôt appartenant à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, situé 5 route de Saint-Germain au Chesnay-Rocquencourt, pour un loyer mensuel de 2587,50 € HT, TVA de 20% : 517,50 €, 3105 € TTC et une provision mensuelle de charges de 20 € HT, TVA de 20% : 4 €, 24 € TTC ;

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.

2)	d'autoriser son représentant à signer tout document s'y rapportant.
	